

Délibération n° 2017-195

**OBJET : MOTION SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	49
Présents et représentés	:	64
Votants	:	64

Le mercredi 28 juin 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 juin 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2017-195
--------------------------

Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saullx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

#### DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU  
 Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS  
 M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE  
 M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean-Luc VALENTIN  
 M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ  
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR  
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
 Mme. Ouïam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI  
 M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT  
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES  
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
 Mme. Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE  
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY  
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE  
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

Délibération n° 2017-195
--------------------------

Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

**DELEGUES ABSENTS**

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GOBRON**

**Objet : MOTION SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU la loi de Modernisation d'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

CONSIDERANT que la loi MAPTAM a prévu l’élaboration d’un Schéma Régional de l’Habitat et de l’Hébergement (SRHH) par le Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement (CRHH) d’Île-de-France, dont le contenu doit être en cohérence avec la loi du 3 juin 2010 relative à Grand Paris et avec les orientations du SDRIF ;

CONSIDERANT que ce schéma fixe, pour une durée de six ans, les orientations et objectifs chiffrés dans les domaines de l’habitat et de l’hébergement ;

CONSIDERANT que suite à une présentation partielle du projet du SRHH en commission plénière du CRHH, un premier courrier a été transmis au Préfet de Région et à la Présidente de la Région d’Île-de-France le 30 septembre 2016 pour signifier le désaccord des élus sur les objectifs quantitatifs fixés pour le territoire ;

CONSIDERANT qu’après l’adoption du projet en commission du CRHH le 18 octobre 2016, le Préfet de Région a soumis ce document pour avis de la Région, des Départements, des EPCI et la Métropole du Grand Paris ;

CONSIDERANT que le projet de SRHH a été transmis pour avis à la Communauté Paris-Saclay le 7 novembre 2016 et qu’un avis défavorable a été rendu par délibération n°2017-30 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017 ;

CONSIDERANT que les collectivités consultées ont rejeté le document proposé et que sur 33 EPCI consultés, 14 ont formulé un avis, dont 11 défavorables et 3 favorables ;

CONSIDERANT que les deux départements franciliens de l’Essonne et de la Seine-Saint-Denis ont formulé des avis réservés et que les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont formulé des avis défavorables ;

CONSIDERANT que la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris ont émis des avis défavorables ;

CONSIDERANT que face à ces avis défavorables, le Préfet de Région a entrepris une série de rencontres organisées en présence des représentants du Conseil Régional et des collectivités, afin d’échanger sur les réserves émises ;

CONSIDERANT que le 24 avril dernier a été organisée une rencontre avec la Communauté Paris-Saclay en présence de Madame la Sous-préfète, la DREAL, la DRIHL, le SGAR, la DDT et des services de la Région ;

Délibération n° 2017-195

CONSIDERANT que le Président Michel BOURNAT et le Vice-président Claude PONS ont exposé les éléments de connaissance et de contexte du territoire, ainsi qu'une proposition de nouveaux objectifs chiffrés ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette concertation, les services de l'Etat ont pour objectif de synthétiser l'apport des collectivités et de procéder à certaines modifications dans la limite de la législation en vigueur et du SDRIF ;

CONSIDERANT que le projet amendé devrait être présenté à l'approbation de la commission du CRHH fin juin ou début juillet, puis transmise au Préfet pour validation définitive (3 mois) et qu'une fois validé par le Préfet, au plus tard début octobre, le document sera considéré comme étant opposable ;

CONSIDERANT que dans ce contexte et à cette étape, la Communauté Paris-Saclay tient à formuler vis-à-vis du projet de SRHH les amendements suivants, lesquels sont légitimés par la volonté de modification du projet en amont de sa présentation en commission CRHH ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE ;*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. DECIDE d'adopter une motion dont la teneur suit :

- Réduction des objectifs de construction

Les objectifs de construction sont fixés à 4 000 logements par an sur six ans, ce qui correspond à un taux inédit en Île-de-France de 13 logements pour 1000 habitants. Cet objectif situe notre territoire bien au-dessus du niveau de production des agglomérations alentours, également intégrées dans une OIN et concernées par les projets de transport en commun. Par exemple, les objectifs de Saint Quentin-en-Yvelines, de Versailles-Grand-Parc et de Grand-Orly-Seine-Bièvre correspondent à un taux avoisinant 7,6 logements pour 1 000 habitants.

La Communauté Paris-Saclay s'est prononcée sur cet objectif avec un avis négatif.

Dans une démarche constructive, il est proposé de revenir à un plafond soutenable de construction situé au niveau de production de 3 300 logements, dont 800 logements étudiants par an, ce qui correspond à un taux de 10,7 logements pour 1000 habitants.

Cet objectif est déjà très ambitieux par rapport au niveau de construction des années 2008-2014 (1850 logements en moyenne) et même au niveau de construction très récent qui se situe autour de 2 600 – 3 000 logements par an.

Cet effort important que proposent de réaliser les communes de la Communauté Paris-Saclay pour offrir tous types d'habitat adaptés à chacun, doit être pris en compte et soutenu sur du long terme.

<b>Proposition production offre nouvelle par an à partir de 2017</b>	<b>Total logements</b>	<b>dont Logements étudiants</b>
Logements privés	2 475	400
Logements sociaux (25%)	825	400
<b>TOTAL</b>	<b>3 300 (dont 2 500 familiaux)</b>	<b>800</b>

Délibération n° 2017-195

- Privilégier une vision urbaine et la mixité dans les quartiers

Le projet du SRHH oblige d'appliquer une vision strictement quantitative et comptable de la production des logements. Dépourvus d'une réflexion spatiale, d'une réelle mixité ou d'insertion urbaine harmonieuse, les projets réalisés dans ces conditions risquent de provoquer, très rapidement, des situations conflictuelles dans les quartiers.

En particulier, la Communauté Paris-Saclay rappelle que l'opération de l'OIN, qui semble être à l'origine de l'objectif de 4000 logements par an concerne seulement 7 communes sur 27 et que les grandes infrastructures de transport sont prévues à l'échéance 2024.

Il est indispensable de décliner des objectifs de construction de logements en fonction des caractéristiques du territoire et de son niveau d'équipement réel :

- prendre en compte une diversité de niveaux de développement urbain et notamment la présence des transports en commun, le potentiel de développement économique, sans oublier pour le territoire de la Communauté Paris-Saclay le caractère exceptionnel du projet de Cluster scientifique,
- prendre en compte les difficultés pour mobiliser le foncier constructible situé à proximité des équipements publics et de transports.

C'est pourquoi les élus de la Communauté Paris-Saclay insistent et réaffirment que leur politique de production de logements doit s'accompagner d'une exigence de desserte des quartiers, en évitant la saturation des flux automobiles et en connectant en transport en commun tous les quartiers édifiés, et d'une exigence importante d'équipements publics, seuls capables de réaliser l'attractivité, la mixité et la vie dans les futurs quartiers.

En termes de méthode, il est indispensable de maintenir un bon niveau d'information et de dialogue pour apaiser les tensions dues au rythme très soutenu des constructions.

- Assurer la concordance des objectifs

Une différence est constatée entre les objectifs chiffrés contenus dans le porter à connaissance (PAC) et les objectifs du SRHH. L'absence de coordination entre les documents et dans les objectifs de logements imposés par l'Etat entraîne une difficulté d'harmonisation des critères de nouveaux programmes.

**Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement**

Objectifs annuels à partir de 2017	Total logements	<i>dont logements étudiants et résidences sociales</i>
Logements privés	2 506 à 2 177	Non précisé
Logements sociaux	1 494 à 1 823	Non précisé
TOTAL	4 000	

Délibération n° 2017-195

**Porter à connaissance**

Objectifs annuels à partir de 2017	Total logements	dont logements étudiants et résidences sociales
Logements	4 190	920
<i>dont logements sociaux</i>	<i>Objectif de « renforcer l'offre sur les communes déficitaires »</i>	600
<i>dont places en aires d'accueil gens du voyage</i>	212	
<i>participation réalisation aire de grand passage</i>	<i>Non précisé</i>	
<b>TOTAL</b>	4 190	1 520

2. PROPOSE que le porter à connaissance reprenne les orientations fixées dans le futur SRHH amendé suite à la réunion du 24 avril avec le Préfet ;
3. CONSIDERE que le niveau de développement de la Communauté Paris-Saclay est une chance pour son territoire et que les élus communautaires sont prêts à prendre toute leur part de responsabilité dans l'effort de réalisation de logements manquants en Ile-de-France ;
4. DIT que leur devoir est aussi de veiller à la qualité de vie des habitants, dans des villes qui gardent leur identité, le lien social et la mixité urbaine dans des quartiers équilibrés, harmonieux et intégrés dans l'existant ;
5. DIT que c'est en veillant à ces dimensions sociales, urbaines et de mobilité que la Communauté d'agglomération assurera un développement acceptable et pérenne du territoire.

Fait et délibéré le mercredi 28 juin 2017  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2017-195

ADOPTÉE par (64 VOIX)

64 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170628 - Luc 121600. DE

Date AR Préfecture :

3 juillet 2017